[illegible] à la classe ouvrière houilleuse. Pickard [illegible] nous avons donné une courte biographie ; nous est plus sympathique peut-être, Burt et Young sont néanmoins de belles figures, de beaux exemples de ce que la ténacité peut faire d'un mineur ignorant : un homme d'Etat.

On peut et on doit les combattre sans douceur ; on ne saurait s'empêcher, en jetant un coup d'œil sur la carrière qu'ils ont fournie, de leur rendre un sincère hommage.

Thomas BURT

Thomas Burt, est né le 12 novembre 1837, à Morpeth-Row, près de Northshields, d'une famille de mineurs.

Son père Pierre Burt, fut un des chefs écoutés de la grève de 1844, aussi fut-il congédié de la mine ; et non seulement jeté sur le pavé sans travail, pour avoir voulu défendre ses revendications et celles de ses frères, mais encore, chassé de sa maison, expulsé par la force de son foyer avec sa femme et ses petits enfants.

La barbarie capitaliste est toujours et partout la même. Des fermiers émus de pitié, recueillirent cette famille, et malgré leur pauvre misère, empêchèrent ces malheureux de mourir de faim. Il y eut une plus atroce iniquité encore : Pierre Burt, ne trouva plus d'ouvrage [illegible] offrant ses bras, pour nourrir les siens, on le repoussait partout ; il était « marqué » ! Il dut fuir au loin et s'embaucher sous un nom d'emprunt.

A six ans, notre Thomas Burt descend dans la mine ; il sait ses lettres et tracer son nom. Dans sa misérable vie errante et persécutée, il n'avait pu acquérir d'autres connaissances. Il débute comme « trapper » ouvrant et fermant les trappes des galeries, veillant à la ventilation, assis seul, les journées entières dans une obscurité profonde, distrait seulement par le passage des wagonnets. Il gagnait 1 fr. par jour.

Il devient « pony-driver » conducteur de chevaux, et gagne alors par journée de 12 heures, 1 fr. 25. Puis en 1851, il gagne 3 fr., enfin 4 fr. comme « waterloader » à puiser l'eau pendant 13 et 14 heures de journée, souvent jusqu'à la ceinture dans un liquide fait de boue, d'ocre et de gaz.

A 15 ans son apprentissage est fini et il touche 5 francs, puis 6 fr. 25 par jour. Pendant tout le temps de misère, il travaille seul la nuit à mettre son cerveau. En 1865 il est élu secrétaire général des mineurs du Northumberland. En 1874, il est envoyé comme [illegible] Parlement, par la circonscription de Morpeth. [illegible] ment droit et ouvert, remplit [illegible] de résolutions, il ne parle jamais [illegible] connaît parfaitement. Il [illegible] sa personne. D'une loyauté [illegible] grand [illegible] de parole, il la [illegible] comme de voir le soleil.

[illegible] Burt fut vite apprécié de [illegible] pour rendre justice à la [illegible] Sir Shaftesbury [illegible] qu'il [illegible] un jour, [illegible] le plus [illegible] fonctionnaire [illegible] de la majorité de ses collègues [illegible] Est M. le représentant des mineurs. La nation [illegible] est fière de cet ouvrier [illegible] que les hommes politiques de la [illegible] ceux des corps-de-garde, des actrisses des châteaux.

Battu en 1885, il revient en 1892 membre du Conseil Général [illegible] comme secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce. Il a tenu sa place [illegible] ce qui ne l'a pas empêché [illegible] assister comme délégué minier aux Congrès internationaux.

RALPH YOUNG

Compagnon de lutte de Burt, contre l'injustice de la Loi dans le règlement des [illegible] de la durée de la journée de travail, Young a été vaincu ; il n'en reste pas moins que ces honneurs doivent le compter parmi leurs amis les plus sincères. Esclave de l'économie politique, de la loi de l'offre et de la demande trop étroitement interprétée, il produit bien souvent l'impression d'un [illegible] des patrons. On lui a rendu justice [illegible] quand on a vu que vis-à-vis d'eux, [illegible] il n'avait fait aucune concession et [illegible] défendre les droits des travailleurs avec une franchise résolue, et jusqu'à [illegible].

Ralph Young, corresponding secretary de l'association des mineurs du Northumberland, est né le 15 août 1842, dans le village [illegible] de Killingworth, près de Newcastle-[illegible]. C'est le village où George Stephenson, l'inventeur de la locomotive, passa plusieurs années de sa jeunesse en qualité d'ouvrier [illegible] mineur.

Le père de Ralph Young, George Young, était lui-même mineur. Quand son fils eut [illegible] ans, il lui fit faire ses débuts dans la mine de East-Halywell. Plus tard le jeune Ralph passa à la mine de Backworth ; puis il vint de s'en aller visiter, comme mineur, les Etats-Unis. Enfin, revenu en Angleterre, nous le retrouvons, hiverons à Northseaton Cachery, où il crée une *laiterie-coopérative*, dont il assuma la charge et qui réussit parfaitement grâce au concours de ses camarades qui y trouvaient à des prix très modérés, le lait le plus pur.

Les mineurs de la région appréciaient la grande moralité et l'intelligence de Young ; il avait pris une part très active à l'organisation et à la vie de l'Union des Mineurs du Northumberland, fondée en 1862, alors qu'il atteignait sa vingtième année. Après avoir été souvent appelé par ses camarades à faire partie de délégations envoyées chez les patrons pour exposer des revendications, ou soumettre des projets de réformes, il fut choisi comme leur représentant aux assemblées générales de l'Association.

Comme Pickard, comme Burt, Young n'avait reçu dans son enfance que l'instruction la plus rudimentaire, la plus insuffisante. Il dut comme ses collègues se former lui-même. Peu à peu sa compétence, son esprit réfléchi, sa droiture et sa loyauté, et pardessus tout, le courage et la fermeté dont il fit toujours preuve quand il s'agissait de défendre les revendications de son district, furent universellement appréciées dans tout le comté de Northumberland. Le poste de «Trésorier» de l'Association se trouvant vacant, Young fut prié de remplir ces fonctions. Il accepta cette responsabilité — tout en continuant à travailler au fond de la mine.

En 1874, quand Thomas Burt fut élu député par la circonscription de Morpeth, il devint nécessaire de le suppléer et Young fut nommé «corresponding Secretary» de la *Miner's Union*. Il occupe cette place depuis lors, avec une capacité toute spéciale et un dévouement absolu aux mineurs.

Young est un modeste et un silencieux, dans la vie courante. La valeur réelle de ses services, ne peut être appréciée que par ses collègues et ses intimes.

Il a étudié les hommes aussi bien que les choses ; son attention s'est surtout portée sur l'économie politique et peu d'hommes connaissent mieux que lui, tous les documents qui concernent les mines et l'industrie en général. Il sait «sur le bout du doigt» tous les faits importants pour la vie de son district minier ; il peut dire aussitôt le nombre de jours de travail effectué par quinzaine et le salaire moyen des ouvriers de chaque charbonnage, ou — tout autre détail intéressant pour ses camarades. Il est du reste l'obligeance même, et si occupé qu'il soit, il trouve toujours un moment pour répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Il est un ami sincère et un conseiller toujours judicieux.

LA CONVENTION D'ARRAS

Nous avons reproduit une note de la *Revue Economique*, qui annonçait que la Convention d'Arras intervenue entre les Compagnies houillères et les ouvriers mineurs, et qui doit expirer le 1er avril, aurait été, après entente, prorogée jusqu'après la période électorale.

Il résulte de nos renseignements que la question été jusqu'ici l'objet d'aucun examen.

Les accidents mortels

AUX MINES DE DOURGES

On sait le nombre d'accidents mortels survenus à la Compagnie des mines de Dourges depuis quelques années. S'il est pénible de rappeler des faits si douloureux, il en est cependant que nous ne pouvons laisser sans protester.

Il y a une quinzaine de jours, avait lieu dans l'après-midi, l'enterrement du malheureux Germain Eugène blessé mortellement quelques jours auparavant à la fosse du Transin. Pour comble de malheur, un accident s'était produit à la machine d'extraction, la descente du personnel dut être retardée de quelques instants et la remonte également.

Comme les mineurs tiennent toujours à rendre les derniers honneurs à leurs camarades tués à la mine, en les accompagnant à leur dernière demeure, quelques-uns firent observer qu'en remontant à trois heures, il ne leur serait pas possible d'assister à l'enterrement de Germain. Le chef porion entra dans une violente colère et déclara qu'il n'avait pas à s'occuper de l'enterrement, l'extraction de la houille et les grosses primes, pour lui, devant marcher avant tout. Ceci donc avec un serrement de cœur bien compréhensible que ces esclaves se résignèrent à rentrer dans le bagne, étant ainsi privés d'assister au convoi d'un des leurs.

L'inhumanité de cet employé ne devait pas là s'arrêter, la fatalité voulut que le lendemain, le même sort fut réservé à Lemaire Léon ; plusieurs ouvriers qui travaillaient l'après-midi, sollicitèrent du chef-porion l'autorisation de travailler le matin, puisque rien ne devait les en empêcher.

Comme la première fois, l'autoritaire Laurent refusa net, et tous les camarades de la victime, durent encore descendre dans le gouffre criminel, sans pouvoir accompagner Lenoir jusqu'à la tombe.

Nous n'en finirons pas si nous voulions énumérer ici les accidents de toutes sorties qui se produisent à cette fosse. Ces jours-ci encore, un jeune herscheur a eu une oreille emportée, par une berline dans un état défectueux ; mercredi dernier, on nous annonçait qu'on venait encore de remonter un jeune homme de dix-neuf ans, avec une jambe brisée, et peut-être des contusions graves.

Nous déplorons ces malheurs et nous souhaitons de tout cœur que les dirigeants de la mine soient animés des mêmes sentiments de pitié et d'humanité envers ces malheureux exposés aux plus grands dangers.

Aussi, devant ce ruisseau de sang qui coule continuellement dans les travaux de cette Compagnie, devant l'émotion et la consternation dont est plongée à chaque instant cette laborieuse population ; devant ces misères auxquelles sont assujettis ces femmes et ces enfants, privés de leur soutien, essayerons-nous d'attendrir le cœur des dirigeants, leur demanderons-nous d'être un plus doux envers leurs exploités qui descendent le matin sans savoir s'ils reverront le jour ; pourrons-nous enfin espérer que cet appel sera *entendu*, et que les amendes, les renvois d'ouvriers, les bas salaires, les mises à pied, les vexations de toutes sortes et les propos grossiers des employés disparaîtront et que leur intelligence soit employée à prendre des mesures de sécurité pour sauvegarder la vie de ces malheureux.

En agissant ainsi, ils feront acte d'humanité et les dividendes à distribuer aux actionnaires seront tout aussi élevés.

ISIDORE LERNOULD.

SYNDICAT DES MINEURS DU NORD

ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 2 mars, à onze heures précises du matin, assemblée générale au siège social, à SIN-LE-NOBLE

Ordre du jour : Mandat à donner aux délégués par le Congrès national qui se tiendra à Alais, le 4 mars et jours suivants.

Les sociétaires qui ont reçu des journaux de la Fédération sont priés de faire parvenir le coût au secrétaire général, à raison de 4 francs le cent.

Ceux qui n'auraient pas reçu leur convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Pour le Syndicat et par ordre :
Le Secrétaire général,
A. MOCHE.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 1er MARS : N° 486.612

Un Panier de Six bouteilles de champagne, de l'Association de Damery-Champagne

TIRAGE DES LOTS DE JANVIER NON RÉCLAMÉS

Le 14e Lot de Janvier : UNE PENDULE (valeur 12 francs) des Magasins Aux Mille Pendules, 1, place de la Gare, Lille, qui avait été gagné par le numéro 539.435 et n'a pas été réclamé est sorti avec le N° 232.282.

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

134.290	289.483
145.726	433.421
196.781	468.192
220.509	557.803
259.581	593.723

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 20 mars 1902.

Numéros sortis en Janvier et inscrits pour le tirage du lot de 1.000 fr. :

448.175	Mme Delemer Sophie, à Lille.	455.872	M. Caron Pierre, Montigny-en-Goh.
453.118	M. Joseph Richard, Escaudœuvres.	457.545	M. Defrance, à Lille.
454.411	M. Vallin Emile, à Leforest.		

(A suivre).

Rapports de délégués mineurs

MINES D'ANZIN. — *Fosse Casimir-Perier.* — Le délégué mineur de la fosse Casimir-Perier adresse au préfet du Nord la lettre suivante :

Fenain, le 23 février 1902.

Monsieur le Préet,

Dans une note reçue le 28 octobre 1901, il est dit, en réponse à la quatrième observation, que les plans inclinés de la deuxième veine couchant ne desservent plus qu'une taille, la quatorzième étant sur le point de finir.

Ceci est complètement faux, car cette veine dessert encore six tailles et non une seule, comme cela vous a été rapporté.

Je viens donc vous prier, afin de ne pas passer pour un menteur, de vouloir bien ordonner une enquête, à laquelle je serai présent.

Agréez, Monsieur le Préfet, etc.

Ildefonse DELANNOY,
délégué mineur à la fosse Casimir-Perier,
Compagnie d'Anzin.

LES RENTES DES MINEURS

LENS. — Occupés aux travaux du fond à la fosse numéro 1 des mines de Lens, Raoult Augustin, 35 ans, s'est blessé au genou gauche en courbant un rail, et Vanheel Melchin, 22 ans, est tombé d'un mur sur lequel il était monté pour placer des terres.

COMPAGNIE DE VICOIGNE. — Ambroise Bertoz, 47 ans, conducteur, a eu la main gauche prise entre deux berlines. Quinze jours de chômage.

VIEUX-CONDE. — A la fosse l'Avaleresse, dans la veine Marie-Sud couchant, 1er plan incliné, 2e série, Henri Polivier, mineur, demeurant à Vieux-Condé, a été atteint au pied gauche par la chute d'un bois tombé d'un convoi dans la bowette. Huit jours de chômage.

WINGLES. — Occupé à tailler un bois, dans le fond de la fosse numéro 7 des mines de Lens, à Wingles, l'ouvrier mineur Charles Delcroix s'est coupé la première phalange du doigt majeur de la main gauche.

Le délégué mineur Boulanger a été appelé sur les lieux pour constater cet accident et fait l'enquête réglementaire.

LIEVIN. — Occupé aux travaux du fond, à la fosse numéro 3 des mines de Lens, à Lievin, le mineur Delepierre Nicolas, 22 ans, a été blessé à la main gauche par la chute d'une pierre.

CHOSES ET AUTRES

Violette et Mimosa...

« La violette, la belle violette, mesdames ; le mimosa, messieurs ? »

Et les petites marchandes véhiculent des fleurs qui embaument les rues de leurs parfums capiteux. Mimosa, violettes, jacinthes : le printemps en fleurs !

La violette pousse partout dans les jardins, sous les grands arbres des bois ; nous les connaissons bien. Mais le mimosa n'est populaire que depuis un quart de siècle environ (ces jolies branches saupoudrées d'or furent longtemps réservées aux fleuristes de qualité. Beaucoup en achètent aujourd'hui et ignorent son origine. Ça nous décide à essayer de renseigner les amateurs de cette fleur à l'odeur pénétrante.

Le mimosa nous vient, bien entendu, du pays du soleil. Sous ce joli nom se cache tout simplement la fleur acacia. Le mimosa, c'est la fleur de l'*acacia dealbata*, exploité en grand le long de la Méditerranée. Il croît particulièrement dans les terrains granitiques et schisteux. Les cultures sont localisées dans les roches granitiques et les « gneiss » des pentes de l'Esterel aux environs de Cannes, sur les collines de la Croix-des-Gardes au golfe Juan, Vallauris, et jusqu'à Juan-les-Pins.

Dans les sols calcaires de Nice à Menton, il ne pousse que greffé sur l'*acacia floribunda*, qui demande précisément de la chaux pour se développer. Le mimosa est multiplié de graines : les jeunes sujets croissent rapidement ; ils fleurissent deux à trois ans après la plantation et sont en pleine production à partir de la cinquième année. L'arbre atteint entre 8 et 12 mètres avec ses ramures tellement serrées et nombreuses qu'il forme comme une grosse boule neigeuse. On peut couper hardiment les branches ; celles qui ont été raccourcies se ramifient avec une abondance surprenante et se couvrent de boutons dès septembre. La première floraison a lieu en février-mars ; alors l'arbre est dans tout sa beauté. Il apparaît tout en or.

Les rameaux fleuris se vendent au poids et on en expédie chaque année, du midi de la France, des milliers de kilogrammes dans toute l'Europe centrale. Le mimosa fleuri ne nous est envoyé qu'en mars ; or, on en voit dès le mois de décembre. Celui-là, c'est du mimosa forcé. On en demandait trop : les horticulteurs niçois essayèrent de hâter la floraison. C'était d'autant plus facile que, nous l'avons dit, les boutons des branches raccourcies se forment dès la fin de septembre.

On coupe sur l'arbre des rameaux boutonnés ; on les met dans des vases remplis d'eau et dans des serres, des caves, des celliers, partout où l'on peut maintenir une température humide de 25 à 30 degrés. En général, on prend un tonneau défoncé aux deux extrémités. On remplit le fond inférieur par un plancher à claire-voie ; au-dessus on établit un plancher sur lequel on dispose des récipients remplis d'eau dans lesquels trempent les bottes de mimosa. L'orifice du tonneau, placé verticalement, est close avec des couvertures. Enfin ce tonneau est disposé au-dessus d'une bassine par un apport de vapeur d'eau provenant de quelque alambic : on pourrait combiner un dispositif plus convenable ..

Du reste les horticulteurs qui expédient de grandes quantités de mimosa pratiquent le forçage dans des serres basses recouvertes de paillassons. On place sur les tuyaux de chauffage de grands bacs remplis d'eau qui s'évapore rapidement sous l'action de la chaleur. On a à la fois de la chaleur et de l'humidité. Les bottes de mimosa sont rangées symétriquement dans la serre dans des récipients également pleins d'eau. On peut évidemment varier beaucoup ces dispositions. La seule précaution à prendre, c'est de ne point chauffer au point de dessécher les boutons.

La floraison a lieu en quelques jours : quatre jours environ en novembre, trois jours en décembre, un jour et demi en janvier, et d'autant plus vite naturellement que l'on se rapproche de l'époque normale de floraison.

Le mimosa forcé se vend le kilo en branche environ 10 francs ; quelquefois quand la saison est favorable, 7 francs. A l'époque naturelle de floraison, vers février-mars, le prix descend aussitôt à 3 francs et même à 2 francs.

Des amateurs du Nord de la France forcent eux-mêmes le mimosa : il leur suffit de se faire expédier du Midi des mimosas en boutons. On peut mettre un vase dans de l'eau pendant une vingtaine de jours. La conservation est complète. Puis, pour forcer les rameaux, on les installe dans des récipients pleins d'eau placés sur une table que l'on enveloppe d'une couverture ou d'une toile caoutchoutée. A l'intérieur de cet abri, on fait brûler une petite lampe à pétrole au-dessous d'une casserole pleine d'eau. On soumet les rameaux à une sorte de fumigation un peu comme celle qu'emploient les rhumatisants pour se donner un bain de vapeur à domicile. En trois jours, on voit sortir tous les boutons. Ce n'est pas plus difficile que cela.

On fera des économies d'achat et l'on aura le plaisir d'assister à cette floraison anticipée.

« Le beau mimosa, mesdames... ? »

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI SAMEDI 1er MARS 1902 (10 ventôse an 110 de la République), 60e jour de l'année, 71e jour de l'hiver, 21e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 46 ; coucher à 5 h. 40.

Lever de la lune à minuit 22 ; coucher à 9 h. 45 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 3 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 28 février.

Baromètre à 9 heures du matin : 750m.

Hausse continue de 7mm.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minimum, + 5° ; maximum, + 9°.

Etat du ciel : Couvert.

Etat hygrométrique, 0.86.

Direction et force du vent : Nord-Est, faible.

Pluie tombée depuis 24 heures : 0mm2.

Temps probable pour aujourd'hui : Doux, moins pluvieux, tendance au beau.

Phénomène particulier : Arc-en-ciel le 27, à 4 h. 1/2.

Tribune Verrière

CONGRÈS DES VERRIERS A BOUTEILLES DU NORD

A DENAIN

Le Congrès des verriers à bouteilles du Nord se tiendra à Denain, dimanche 2 mars, salon du Syndicat Central.

Les syndicats des ouvriers verriers de Fresnes, Escaupont, Dorignies et Lourches seront représentés à ce Congrès.

La séance d'ouverture aura lieu à dix heures du matin.

Une grande réunion publique aura lieu à quatre heures.

Les verriers de Denain et de Lourches sont spécialement invités à y assister.

Prendront la parole : Ch. DELZANT, des Syndicats des Verriers de Fresnes ; Albert GALLET président du Syndicat des Verriers d'Aniche Ernest FRANÇOIS, de Denain.

Entrée libre.

***

Nous publierons demain une réponse du citoyen Delzant à la lettre des maîtres de Verreries.

EN VENTE

Aux bureaux

du Réveil du Nord* et de l'*Egalité

A. LAVY

L'œuvre de Millerand

UN MINISTRE SOCIALISTE

Juin 1899 — Janvier 1902

FAITS ET DOCUMENTS

Ire Partie. — **Les questions ouvrières.**
IIe Partie. — **Les Postes et Télégraphes.**
IIIe Partie. — **Le Commerce et l'Industrie.**
IVe Partie. — **L'Enseignement technique.**
Ve Partie. — **Les discours de Millerand, ministre, et le programme de Saint-Mandé.**

Quiconque, adversaire ou ami, voudra savoir ce qu'a été la contribution de Millerand, ministre, à l'œuvre économique et sociale de la IIIe République ; quiconque aura souci de fonder sur un examen loyal et complet une critique favorable ou hostile, trouvera dans ce livre, les éléments d'une opinion éclairée et réfléchie.

Un fort volume in-8 jésus de 444 pages

PRIX : 3 francs

pris dans nos bureaux ou franco par la poste.

Le "Journal Officiel"

L'OCTROI DE CAMBRAI

La loi suivante est promulguée au *Journal Officiel* :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Est autorisée jusqu'au 31 décembre 1906 inclusivement, la prorogation de la surtaxe de *trente francs (30 fr.)* par *hectolitre* d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés, actuellement perçue à l'octroi de Cambrai (Nord), en vertu d'une loi du 28 février 1901.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 30 fr. par hectolitre établi à titre de taxe principale, sur les mêmes boissons.

Art. 2. — Le produit de la surtaxe autorisée par l'article précédent est spécialement affecté aux remboursements des emprunts communaux.

L'administration municipale est tenue de justifier, chaque année, au préfet, de l'emploi de cette ressource extraordinaire, dont un compte général, tant en recette qu'en dépense, sera fourni à l'expiration du délai fixé par la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 février 1902.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Ministre des finances,
J. CAILLAUX.

ACTES DE COURAGE

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé par le Président de la République, des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de janvier 1902 :

M. B. — M. Charlet (Marcelin), brigadier de police à Lille ; 28 décembre 1901 : a maîtrisé deux chevaux emportés attelés à une voiture. Déjà titulaire de la mention honorable.

M. B. — M. Jérôme (Louis), commissaire de police à Lille : chef de la sûreté ; 1897-1898 : s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en portant secours à un homme enseveli sous les décombres d'une maison incendiée.

Mention honorable. — M. Farine (Adolphe), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Douai ; 18-19 juillet 1901 : belle conduite dans un violent incendie.

Mention honorable. — M. Baudin (Oscar), charron à Rosult ; 24 septembre 1901 : a arrêté un cheval emporté.

Mention honorable. — M. Lesage (Clovis), sous-brigadier : M. Mabeux (Pierre), préposé des douanes à Mons-en-Barœul, 9 décembre 1901. — Ont maîtrisé deux chevaux emportés attelés à une voiture.

M. B. — M. Wattez (Damas-Aimé-Cyrille-Joseph) ouvrier bruletier à Merville (Nord), Saint-Venant 24 juillet 1901 : a sauvé, au péril de sa vie, un enfant en danger de se noyer.

M. B. — M. Weens (Joseph-Edouard), représentant de commerce à Calais ; 26 mai 1899-12 avril 1901. (Déjà titulaire de la mention honorable) : s'est distingué de nouveau en combattant deux incendies.

Lettres de félicitations. — De Thandt (Henri-Richard), soldat au 110e régiment d'infanterie, Dunkerque : 4 décembre 1901 : a arrêté trois chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur.

Vient de paraître le MAL DE MER

Comment on s'en préserve d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la **Ligue contre le Mal de Mer** (siège central 82, Bd Port-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce vaste référendum, ce sont les **moyens de guérison trouvés** pour eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 3 francs.

BULLETIN COMMERCIAL

BOURSE DE PARIS

DU 28 FEVRIER

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse fr. c.	Baisse fr. c.
3 %	101 20	101 15	» 05	» »
3 % amortiss.	100 30	100 50	» »	» 20
3 1/2 %	101 75	101 75	» »	» »

COURS DU 28 FEVRIER

Aniche, 796. — Anzin, 5050. — Azincourt, 599. — Béthune, 3510. — Bruay, 500. — Carvin, 2135 ; 5e, 430. — La Clarence, 699 — Courrières, 2255. — Crespin, 164. — Douchy, 1035. — Dourges, 100e, 230 50 et 230. — Escarpelle, 852. — Lens, 570. — Ligny anc., 420 ; id. nouv., 400. — Marles 30 %, 1675 ; 70 %, 1800. — Marly i. p., 531. — Meurchin, 5e, 2304 ex-c. — Ostricourt, 1391. — Thivencelles, 395. — Vicoigne, 20e, 1030.

Verley, Decroix, 1290. — Haute-Fourneaux de Maubeuge, 730.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 28. — On a côté, ce matin, en Bourse : 4 40 mars ; 4 40 avril ; 4 42 mai ; 4 42 juin ; 4 42 juillet ; 4 42 août ; 4 42 septembre ; 4 42 octobre ; 4 42 novembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : Néant.

Pour cause de Santé

A CÉDER DE SUITE

Le Grand Bazar Social Français

Situé 2, rue des Vieux Remparts

COURTRAI

à 2 minutes de la Gare

Cette maison la plus connue en Belgique pour ses beaux vêtements vendus bon marché n'a absolument rien de commun avec d'autres maisons de confections.

—Le Grand Bazar Social Français de Courtrai, le seul de son genre en Belgique, met en vente à l'approche du printemps un stock considérable de vêtements qui seront vendus au prix d'inventaire dans ses immenses locaux, 2, rue des Vieux-Remparts.

Nota. — Bien remarquer que les employés du Grand Bazar Social Français qui attendent les clients à la gare portent des casquettes rouges garnies d'une bande bleue portant l'indication du Bazar Social sur sa toiture flotte les Dimanches et fêtes un grand drapeau rouge. Se défier des individus qui cherchent à entraîner la clientèle dans d'autres maisons de confections, car ces individus reçoivent une prime pour chaque affaire qu'ils font faire.

L'administration rappelle à tous les Français que le Grand Bazar Social de Courtrai a toujours soutenu les ouvriers dans toutes leurs luttes pour leur émancipation ; aujourd'hui son directeur fait appel à la solidarité de tous pour lui continuer votre confiance.

Choix immense de pantalons, costumes complets, pardessus demi-saison. Le meilleur marché de toute la Belgique.

LA SURDITÉ ET LA GOUTTE

Gravchain, le

Une de nos plus sympathiques compatriotes, Mme Douchet, âgée de 47 ans, est malheureusement atteinte d'une affection douloureuse chronique. Or, il y a plusieurs années, cette dame constata, à la suite de poryzas fréquents, que ses oreilles fonctionnaient irrégulièrement et, peu à peu, la surdité s'établit et devint complète.

Mme Douchet essaya différents traitements et, si la goutte parut céder à la médecine, il n'en fut pas de même de son affection de l'ouïe qui ne fit que s'aggraver, car elle devint dans l'impossibilité absolue de suivre une conversation.

Ayant connu une personne qui, elle aussi, était sourde, et qui avait obtenu les meilleurs résultats de l'Audiphone invisible Bernard, Mme Douchet, sans plus attendre, écrivit à M. le Directeur de l'Institut de la Surdité 7, rue de Londres, à Paris, qui s'empressa de lui adresser *gratuitement* le journal *la Médecine des Sens* où est exposée, dans tous ses détails, la méthode aurivoltaique, ainsi que le Questionnaire narratif afin de permettre de signaler toutes les souffrances pour recevoir ensuite les conseils utiles à la guérison de sa surdité.

Deux mois après l'application régulière de l'Audiphone Bernard et de soins hygiéniques suffirent pour faire disparaître la surdité et assurer le fonctionnement régulier de l'organe de l'ouïe.

Une fois de plus l'Audiphone invisible Bernard avait tenu sa promesse en rendant l'ouïe normale, là où tous les autres traitements avaient complètement échoué.

OCCUPATION chez soi, indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et MM. voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois s. v. product. Ecrire à l'Entreprise Nile « Au Sacré-Cœur » 113, rue Caulaincourt, Paris.

Le Gérant : Jean PIOTRIX.

Lille. 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Scheuer, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey 8-4 et 5 pages.

FEUILLETON DU 2 MARS. — N° 109

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

TROISIEME PARTIE

II

— Monsieur de Marines, vous êtes perdu ! Vous nous connaissez, vous savez ce que vous avez fait à deux de nous. Vous êtes à notre merci, et nul ne donnerait dix sous de votre existence. Nous allons vous tuer, vous étrangler, et vous laisser là, à pourrir dans un champ. Vous ne doutez pas de ceci, j'espère ?

La victime regarda ses bourreaux, et son œil se fit brillant, une lueur farouche éclaira ses prunelles, éteintes d'ordinaires.

— Est-ce qu'il saurait mourir, celui-là ? fit Chambon.

Le forçat se penchait aussi. Il parlait à son tour.

— Monsieur de Marines, c'est moi qui vous étranglerai ! J'ai demandé cette faveur à mes amis. J'ai déjà tenu votre père sous mon genou, je vais prendre une joie infinie à vous tenir à votre tour ! Votre père est mort comme un lâche en me demandant pardon. J'aurai du plaisir à vous entendre me supplier aussi !....

Gaëtan secoua la tête. C'était le seul geste qu'il put faire, car Fumeron lui tenait les deux jambes, et Barrois, comme Chambon, lui serraient un bras pour l'empêcher de remuer.

Barrois reprit :

— Pourtant vous n'êtes pas le seul coupable. Il y a le comte des Gaviers. Si vous nous le livrez, nous vous ferons peut-être grâce ! Dites-nous où est Marthe ! Livrez-nous le comte votre chef. Il n'a pas présidé la réunion de ce soir. Pourquoi ?

Naturellement il ne répondit pas le bâillon lui brisant les dents.

— Je vais dénouer le mouchoir, continua Auguste. Le père de Madeleine vous tiendra à la gorge, si vous appelez, si vous criez, il serrera et vous serez mort dans dix secondes. Si vous répondez à nos questions, vous serez écouté.... on verra ce qu'on peut faire...

Fumeron avait des ordres, avec un autre mouchoir il avait lié les jambes du gentilhomme, de façon à pouvoir dénouer le bâillon et saisir le bras de Gaëtan que le forçat devrait laisser libre pour serrer, de ses deux mains, le cou de la victime.

— Là ! ça y est ! fit-il.

Gaëtan de Marines respira d'abord et répliqua :

— Tuez-moi donc tout de suite ! Je ne livrerai personne.

— Pourquoi ?

— Parce que ce serait inutile ! Vous m'étrangleriez aussitôt après.

— Non !

— Oh ! je vous sais incapable de me laisser ! Et puis, je meurs certain d'être vengé ! Vous êtes désignés... Les notres me vengeront !

Chambon serra ses doigts noueux. Gaëtan dit :

— Vous êtes d'immondes assassins, des voyous !

— Et toi qui as tué Madeleine ! gronda le vieux forçat.

— Elle est morte ! Tant mieux !

— Non ! elle vivra ! Elle est guérie !... Et toi, tu vas mourir... Mourir comme ton père, expiant par une mort de bandit, ta vie d'être ignoble....

Barrois et le père de Geneviève se penchaient plus encore.

Maintenant, ils voyaient très bien, dans l'ombre, les yeux du condamné, déjà sanguinolents, ses lèvres où venait une écume rouge ; ils entendaient son râle.

— Monsieur de Marines, sur mon honneur, dites-nous où est Marthe, ce que nous devons faire pour tenir le comte, et nous...

— Taisez-vous ! cria le jeune homme en se raidissant ! Vous ne savez même pas mentir ! Vous essayez de m'arracher un aveu avant de faire votre métier de meurtriers de banlieue, de vils souteneurs se mettant trois contre un ! Si je vous disais où est le comte, je serais étranglé aussitôt après.

— Non ! Si ! Mais je mourrais en vous crachant mon mépris ! Et je serai vengé ! Et les nôtres vous feront expier ce crime !

— En attendant, tu vas mourir ! Assassin de ma fille, voleur, fils de traître, tu vas mourir ! Je songe à ma pauvre Madeleine, que tu as conduite sous mon fusil... Oh !....

Le vieux Chambon s'était promis de jouir de l'agonie de Gaëtan, de savourer cette volupté, de le tenir sous ses doigts enfiévrés.

Mais, malgré lui, il serrait fort, emporté par sa rage, poussé par le souvenir de l'heure atroce qui suivit sa dernière rencontre avec ce jeune bandit.

— Ah ! tu te révoltes, tu essaies de résister. Non ! Tu mourras. Jamais plus tu ne verras, tu ne respireras ! Tu vas pourrir ici, charogne infecte dont les chiens viendront se repatre !... Remue donc encore un peu, que j'aie, au moins, bien longtemps cette sensation de ton corps palpitant sous mon genou, de ton gosier qui craque sous mes doigts ! Là ! Remue !...

En effet, Gaëtan remuait. Sa jeunesse avait d'instinctives révoltes contre la mort, contre cette mort...

La respiration lui manquait, et un râle affreux troublait seul le silence lorsque le vieux forçat ne parlait plus.

Mais il reprit bientôt :

— Adieu, Gaëtan de Marines ! Va rejoindre ton père ! Dis-lui que c'est moi qui t'ai tué aussi ! Moi, son assassin ! J'ai souffert à cause de lui, je suis payé aujourd'hui !... C'est ça ! gigotte, ver de terre sous la botte du passant ! Râle ! saigne ! crève !

Cette fois il avait serré tellement que Barrois dit :

— Vous l'avez tué !

— Pas encore ! Je sens sa poitrine sous mon genou... Pas encore ! J'ai le temps de lui dire un dernier mot.

S'adressant au mourant :

— N'est-ce pas, tu le diras à ton père, assassin de mes filles, misérable valet de bourreaux ! Tu me reconnais encore ? Tes yeux se ferment... C'est moi, Pierre Chambon.

Il desserra un moment les doigts entrés dans le cou.

— Parle ! Un mot. Je te permets. Tu te repens de tes crimes !

Gaëtan ne put répondre, le sang l'étouffait. Il put secouer la tête sous l'étreinte des mains furieuses.

— Tu ne te repens pas ! Tant mieux ! Si par hasard on revivait, que tu revives en drôle infect ! Maintenant, tu peux partir ! Adieu, Monsieur de Marine ! N'oubliez pas ma commission auprès de votre père !

Cette fois il déploya toute la vigueur de ses muscles.

Sous la pression de ses doigts affolés, le cou s'allongea. Les yeux de Gaëtan semblèrent sortir de leur orbite, s